Le 1 juin 2026, à 20 h, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Benoistville.

Membres en exercice : 15

Présents : VALOGNE Claudine, BUHOT Léopold, BRISSET Véronique, STOCKER Raphaël, THOMAS Viviane, JOSEPH Damien, DUGERS Joëlle, THOMAS Cédric, PASQUIER Delphine, LEFLAMBE Vincent, LEPOITTEVIN Laura, BRISSET Alexis, MURIE Florent, FAUTRAT Jacques

Pouvoirs : LECESNE Naomi à MURIE Florent

Secrétaire de séance : Delphine PASQUIER

Madame le Maire ouvre la séance à 20H05

Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 04 mai 2026 : à l'unanimité

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2026

Exposé :

Depuis le 1er Avril 2021, le Département de la Manche assure la gestion administrative du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement de la Manche permet à des personnes en difficulté financière et/ou sociale d'accéder, de s'installer, ou de se maintenir dans un logement locatif par l'octroi d'aides financières et de mesures d'accompagnement social.

Ces mesures sont complémentaires aux actions menées par les Centres Communaux d'Action Sociale, les Centre Médico-Sociaux et les partenaires institutionnels ou associatifs.

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2026, à raison de 0.60 € x 660 habitants = 396 €,
- D'inscrire les crédits au compte 6281 du budget primitif,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

SUBVENTIONS 2026

Exposé :
Lors du vote du budget primitif, le conseil municipal a voté 11 500€ de crédits au compte 65748 du budget primitif 2026 pour le versement de subventions.

Vu les propositions établies par la commission finances.

Délibération :
Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal décide :
- De voter les subventions figurant en annexe,
- D'inscrire les dépenses au compte 65748 du budget primitif 2026,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

ASSOCIATIONS	Proposition Commission	Vote CM
ADMR *(à l'unanimité)*	200 €	200 €
AIDE AUX PERSONNES AGEES DE LA DIELETTE (SAG) *(à l'unanimité)*	200 €	200 €
APE COLLEGE FLAMANVILLE *(à l'unanimité)*	200 €	200 €
APE RPI SOTTEVILLE *(à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention)*	200 €	200 €
BANQUE ALIMENTAIRE *(à l'unanimité)*	200 €	200 €
BEN SONGS *(13 voix pour, 2 abstentions)*	200 €	200 €
CLUB DE L'AMITIE *(à l'unanimité)*	200 €	200 €
COMITE DES FETES *(à l'unanimité)*	200 €	200 €
LA B'NEVILLAISE (dont 500 € transfert compétence CAC) *(à l'unanimité)*	700 €	0 €
SOCIETE DE CHASSE *(à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention)*	200 €	200 €
SOCIETE HIPPIQUE RURALE LES PIEUX (SHR) *(à la majorité, 11 voix pour, 2 abstentions, 2 voix contre)*	8 000 €	8 000 €
USOC (Union Sportive Ouest-Cotentin) *(à l'unanimité)*	100 €	100 €
TOTAL	***10 600 €***	***10 600 €***

Question : À quoi correspond les cadeaux offerts à la clientèle ? (Concernant le SHR)
Une réponse sera apportée à postériorité.

DESIGNATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Exposé :
Suite aux élections municipales de 2026, la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) doit être renouvelée. Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale, et son installation nécessite des propositions de commissaires de la part du conseil municipal.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est constituée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, proposée en nombre double par le conseil municipal.

Délibération :
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :
- De proposer les commissaires suivants pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Président commission : Léopold BUHOT

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
- Alain PATHÉ - Frédérique COSSERON - Jean-Jacques LE COUTOUR - Nicole GRISEL-LUCE - Christophe BELHACHE - Hannah LE MOAL - Stéphane LEFLAMBE - Anne-Sophie LEGER - Michel DELACOUR - Régine VAUTIER - Loic CAPELLE - Edith BUHOT	- Gilles BONNISSENT - Lucie HEROUIN - Albert LIOULT - Françoise RIVIERRE - Arnaud CONRAUD - Hubert LERICHE - Alain LE FRANCOIS - Maude CHALLE - François CHUSTRAC - Florence CAILLON - Armand BUHOT - Annick BONNISSENT

Informations

- Vote à bulletin secret : (en cours de création par Raphaël)
 Il est proposé au conseil de voter par le biais d'une application sur le téléphone (votes anonymes, permettant d'obtenir le pourcentage).
 - Le conseil municipal est pour.
 - Une fois terminée, elle sera transmise au service juridique pour garantir la protection des données.

- Hameau TURBERT,
 Signalement fait suite à des difficultés de circulation, surtout au passage d'un bus scolaire. C'est une route départementale et non communale.
 - Un courrier est envoyé au département.

- Abri-bus (La Croix Georges)
 L'abri de bus est mal placé. Le département doit faire une proposition pour le déplacer.

- Arbre du presbytère
 Il sera conservé avec un élagage régulier.

- BENSONGS
 La fête de la musique approche. Le conseil demande aux Benoistvillais(es) de participer aux repas des musiciens. Merci pour eux.

- Groupe de travail « crèches » :
 - Attribution sous forme de points (selon situations des familles, critères …)

- Groupe de travail « école de musique » : convocation reçue la veille à 18h00
 - Pas de représentants de la commune

- Vitesse excessive dans le bourg
 - Commission travaux et voirie : en réflexion.
 - Commande de 2 miroirs (bourg au niveau du restaurant et du Clos Callais)

- Prévoir une réunion avec les diverses associations.

Le Maire clôture la séance à 20h47

Signatures :

Le Maire, VALOGNE Claudine	*Le secrétaire,*